



Extract of Acrimed | Action Critique Médias

<http://www.acrimed.org/Motion-des-personnels-de-France-Inter>

Motion des personnels de France Inter

- Les médias - Radios - En direct de France Inter -



Publication date: samedi 17 juin 2006

Description:

Vers un « alignement pur et simple sur les recettes habituelles des chaînes commerciales » ?

Copyright © Acrimed | Action Critique Médias - Tous droits réservés

Motion des personnels de France Inter, réunis en Assemblée générale le mercredi 7 juin, soutenue par les organisations syndicales CFDT-CFTC-CGT-FO-SUD-SNJ-SNJ CGT la Société des producteurs et la société des journalistes de France Inter.

L'absence délibérée de consultation des personnels qui font France Inter, au profit de la cooptation d'experts extérieurs et rémunérés, risque de conduire cette chaîne de service public à un alignement pur et simple sur les recettes habituelles des chaînes commerciales.

Les bouleversements en profondeur de la grille de rentrée semblent malheureusement s'inscrire dans le projet global de formatage amplement décrit depuis deux années par le Président Directeur Général de Radio France tant dans la presse que dans les instances représentatives de radio France. La mise en place d'une concertation régulière avec les collaborateurs de la chaîne s'impose donc à la Direction de Radio France.

En conséquence les personnels demandent à la Direction de France Inter de s'engager par écrit avant le 12 juin 2006 sur les points suivants :

- 1) La définition du contenu, de la forme, de la responsabilité éditoriale et la fabrication des nouvelles émissions grand format du matin et de l'après midi. Concrètement, qui fera les reportages, les chroniques ? Les reporters des programmes ou ceux de la rédaction ? Et avec quels moyens ?
- 2) L'envoi d'une lettre d'engagement (*producteurs, metteurs en ondes, collaborateurs spécialisés*) et de mission (*attachés de production*) à celles et ceux qui figureront sur la grille de rentrée.
- 3) Que des assurances formelles soient données aux personnels des émissions supprimés, collaborateurs spécialisés, de se voir proposer une collaboration sur la grille de rentrée sur la base, **au minimum**, de la rémunération perçue pour la grille 2005/2006.
- 4) La prise en compte, dans le contrat, de la semaine de préparation nécessaire à l'élaboration des émissions avant le début de la grille.
- 5) Que les cachets proposés l'été, aux personnels qui travaillent sur la grille durant l'année, soient maintenus, au moins, à leur niveau habituel.
- 6) Le maintien, dans sa variété et son volume, de la politique musicale originale de France Inter qui permet non seulement une programmation musicale unique dans le paysage des radios, mais également le soutien, conforme à la mission de service public, à des artistes ignorés par les grands réseaux commerciaux. De même la musique vivante doit garder toute sa place à l'antenne.

Afin d'obtenir satisfaction à ces revendications, les organisations syndicales CFDT-CFTC-CGT-FO-SUD-SNJ-SNJ CGT- la Société des producteurs et la société des journalistes de France Inter demandent une réponse écrite à cette motion avant le 12 juin 2006.

Paris le 7 juin 2006